

MGR. McDONALD SUR LES SOCIÉTÉS.

" Il y a une autre question, bien-aimés frères, sur laquelle nous croyons de notre devoir sacré d'attirer votre attention, et c'est la conduite irrégulière de ceux qui, désirant être considérés comme de respectueux Catholiques, néanmoins n'ont aucune intention à s'affilier à ces sociétés secrètes qui n'ont pas été approuvées par la Sainte Église. Tous les fidèles devraient comprendre que l'Église Catholique condamne le principe même d'après lequel sont fondées les sociétés secrètes, et qu'elle a en tout temps décontenance leur existence, pendant qu'à leurs formes plus pernicieuses elle a opposé une condamnation énergique."

Mgr. McDonald cite la condamnation par le Pape des Sociétés non-Catholiques pour les Catholiques et dit :—

" Il n'y a donc pas à s'y méprendre sur la doctrine de l'Église telle qu'elle est par le Vicaire du Christ concernant ces sociétés secrètes qui n'ont jamais rencontré et ne rencontreront jamais son approbation, et c'est pourquoi il incombe aux fidèles de s'abstenir soigneusement de s'affilier à de telles associations, et particulièrement lorsqu'on peut obtenir avec une égale facilité dans des sociétés catholiques approuvées par l'Église les mêmes avantages pécuniaires que dans les premières. Maintenant, pour qu'il n'y ait pas de méprise sur notre position à cet égard, nous défendons aux fidèles sous notre juridiction spirituelle de s'engager comme membres dans ces sortes de sociétés, soit existantes actuellement ou qui pourront être organisées à l'avenir."

ADVISEUR SPIRITUEL.

Dans notre association nous avons la charge d'Adviser Spirituel Suprême. L'Adviser Spirituel Suprême de chaque Catholique est son curé dans sa paroisse. Dans quelques cas, un appel à l'Évêque est nécessaire en justice pour tous ceux qui sont concernés, mais la grande règle est que votre curé est votre Adviser Spirituel Suprême. Vous lui devez obéissance. Pourquoi? Il a été placé au-dessus de vous. Cet homme de Dieu est avec vous depuis votre naissance jusqu'à votre mort. C'est lui qui fait de l'enfant un héritier du ciel; c'est lui qui vous suit à travers la vie jusqu'à ce qu'il se penche sur votre lit de mort, et qui alors, dans ce moment suprême de votre existence, devient suprême dans la vérité pour vous, et prononce les divines paroles, "Je t'absous de tes péchés."

La Foi nous enseigne l'obéissance. L'humble soumission de notre volonté en toutes choses qui sont correctes, est cette chose requise, qui rend un homme brave un héros. Sur notre champ de bataille pour l'éternel bonheur notre foi nous enseigne que les opinions individuelles ne sont pas tolérées. En ce qui concerne les affaires humaines nous pouvons avoir des opinions, mais pour ce qui regarde la foi, une humble soumission est requise, et que nous l'aimons ou non, nous devons obéir au commandement, et accepter tout ce que l'Église enseigne parce que Dieu l'a déclaré, "qui ne peut tromper ou être trompé."

Les Livres saints, successeurs des Apôtres, sont les porte-voix de l'Église pour nous. Assemblés en concile solennel ils ont promulgué le décret suivant du quatrième Concile Provincial de Cincinnati, qui désigne très

clairement les droits et les devoirs des sociétés Catholiques :

1. Pour ce qui concerne le but de ces sociétés les Pères du Concile ont décrété :

a. Aucune société ne sera considérée Catholique, dont la nature, l'objet et la constitution, après investigation convenable, n'ont pas été approuvés par écrit par l'Évêque :

b. Une société une fois approuvée ne peut changer ses fins ou ses lois sans consulter l'Évêque.

c. Chaque société Catholique doit avoir son Directeur Spirituel.

2. Pour ce qui regarde les membres les Pères du Concile ont décrété :

a. Qu'ils soient Catholiques :

b. Qu'ils jouissent d'une bonne réputation.

c. Qu'à part des jours fixés ils approchent du Saint Sacrement au moins au temps de Pâques dans leur église paroissiale.

d. Qu'ils contribuent d'une manière convenable au maintien de l'église et du culte divin :

e. Que s'ils ont des enfants en âge de fréquenter les écoles, ils les envoient aux écoles Catholiques, quand elles existent :

f. Qu'ils ne donnent pas le mauvais exemple dans leurs mœurs ou par désobéissance aux autorités ecclésiastiques.

Ces décrets ayant été approuvés par le Saint Siège, deviennent pour nous la voix du Christ sur la terre.

VISITE DE FRERE KILLACKEY A HAMILTON.

Hamilton, Dimanche le 1^{er} Avril, 1895.

Les succursales de l'A. C. B. M. d'Hamilton ont été favorisées d'une autre visite de la part de notre Organisateur Provincial, Frère W. P. Killackey.

La première visite officielle de Frère Killackey a eu lieu le 7 du mois dernier, alors qu'il adressa la parole à une nombreuse assemblée dans la salle de l'association.

Il fit un grand nombre d'amis et beaucoup de bien dans l'intérêt des succursales de cette ville. Les officiers de notre bureau exécutif indulgirent Frère Killackey à dire qu'il reviendrait bientôt nous adresser encore la parole.

Frère Killackey est revenu Mardi le 1^{er} courant, et durant la semaine il visita et adressa la parole dans les différentes succursales.

Les officiers de notre bureau exécutif organisèrent une assemblée dans la salle de l'A. C. B. M. qui eut lieu à 2^h heures Dimanche après-midi et à laquelle il y avait une nombreuse assistance.

Mr. C. J. Bird, Président du bureau exécutif occupait le fauteuil. Sur la plateforme étaient présents le Rév. Père O'Reilly, le Rév. Père Hinchey, John Roman, Thomas Murphy, Président de la Succursale No. 17; N. T. Fitzpatrick, Président de la Succursale No. 16; Jas. Bako, Président de la Succursale No. 14; et le Secrétaire A. S. J. Huggins.

Frère C. J. Bird invita le Rév. Père Hinchey à ouvrir l'assemblée par la prière. Le Président, au cours de quelques remarques flatteuses, fit allusion au bien accompli dans l'intérêt de l'A. C. B. M. depuis la première visite de notre Organisateur, et présenta de nouveau avec plaisir Frère Killackey à l'assemblée.

Frère Killackey commença son discours en remerciant les membres d'être venus en aussi grand nombre. Il expliqua très clairement le but de l'A.

C. B. M. et parla aussi de sa condition financière qui prouve qu'elle est sûre et solide. Il fit une comparaison entre l'A. C. B. M. et les autres sociétés fraternelles laquelle fut certainement en faveur de notre société, et prouva que l'A. C. B. M. était la plus forte et la mieux administrée des sociétés fraternelles du pays. Notre Organisateur parla de la folie de ceux qui se proposent d'entrer dans notre Association mais remettent la chose à plus tard au lieu d'y entrer de suite. Il relata plusieurs incidents où le retard fut trop long et la famille soudainement privée de son soutien, et plusieurs familles lais sées ainsi dans la misère.

Frère Killackey après avoir parlé pendant une heure conclut en sollicitant tous ceux présents qui n'étaient pas encore membres de l'Association à devenir membres de suite, et la résolution fut que vingt blancs d'application furent remplis dans la salle avant que l'assemblée fut dispersée.

Le Rév. Père Hinchey proposa un vote de remerciements à Frère Killackey pour son éloquent discours sur les avantages qu'il y a de devenir membre de l'A. C. B. M.

Frère N. T. Fitzpatrick seconda la motion.

Frère C. J. Bird, avant de soumettre la motion à l'assemblée s'exprima ainsi :

Je suis certain que tous sont d'accord avec moi que notre Organisateur Provincial a été très éloquent dans son discours de cet après-midi, démontrant aux membres leurs devoirs envers leurs familles et notre société l'A. C. B. M. qui est à la tête des sociétés Catholiques du pays, approuvée par l'Église dont plusieurs hauts dignitaires et un grand nombre de messieurs du clergé en sont membres, de même que les plus éminents citoyens Catholiques du Canada.

Comme membres nous devons être fiers d'appartenir à une société de ce genre. Comme il nous a été démontré par notre Organisateur le but de l'Association est de nous unir et de s'aider les uns les autres dans les moments d'épreuves.

La motion passa unanimement.

Frère Killackey répondit en termes appropriés.

L'assemblée de Dimanche restera longtemps dans la mémoire de ceux présents comme une des plus agréables assemblées auxquelles ils ont assistés.

L'Association augmente toujours et cette année nous espérons compter un grand nombre de nouveaux membres dans nos rangs.

PROGRES DE LA SUCCURSALE.

S. R. Brown, Sec.

Cher Monsieur et Frère—Les affaires financières et autres de notre succursale sont dans une condition florissante.

Le trésorier Thos. McDonnell mérite à bon droit des remerciements de la part des membres, pour les recrues de cinq nouveaux membres.

Frère McDonnell a été dans le passé un zélé travailleur, et lui seul a le crédit d'avoir amené dans notre succursale la plus part de ceux qui en font partie.

Les membres reçurent la saluete communion le jour de Pâques.

Notre vénéré Président est toujours à la tête des entreprises de la succursale et c'est à lui qu'est dû l'esprit de corps qu'on y remarque.

La succursale a l'intention d'avoir une excursion le Dominion Day et nous comptons que nos amis se rangeront

sous la bannière de la succursale No. 1, en cette occasion.

Fraternellement à vous
FRANCIS D. DAIV.
Sec.-Arch.

L'EPARGNE COLLECTIVE

L'extrait suivant est reproduit d'une conférence sur les "Prévoyants de l'Avenir," une association de prévoyance mutuelle. Le conférencier parlant de l'épargne s'exprime ainsi :—

Si l'épargne s'impose il faut qu'elle soit Collective, et non individuelle, et de plus inaliénable; car, si elle est individuelle, et placée par le travailleur lui-même, sans cesse à sa disposition, il y a mille chances contre une pour qu'à la moindre maladie, au plus petit chômage, à la première tentation offerte par le plaisir, elle soit déplacée et dissipée. La collectivité au point de vue de l'épargne a aussi cette force morale de l'engagement pris qui entraîne celui qui l'a librement signé à tenir sa parole. Il nous a été donné de constater que presque tous ceux qui épargnent seuls manquent de persévérance, tandis que tous ceux qui s'associent, entraînés par l'exemple arrivent presque toujours au résultat désiré, au but poursuivi.

Assurez vous du droit de membre de l'A. C. B. M. et advenant votre mort vous aurez ainsi sûrement épargné suffisamment pour protéger, à cette heure du plus réel besoin, ceux dont vous êtes le soutien.

IL EST SAGE D'ASSURER SA VIE.

Maintes fois nous avons appelé l'attention de nos lecteurs sur l'importance de l'assurance sur la vie. Nous sommes heureux de constater aujourd'hui, d'après le rapport du surintendant général des assurances, que la confiance du pays en ces importantes institutions augmente tous les jours.

La population du Canada est de 5 millions et demi à peu de chose près. En 1895 il a été payé en primes d'assurances l'énorme somme de \$11,518,347, ce qui montre bien que notre population canadienne comprend l'importance qu'il y a à assurer l'avenir de ceux qui nous sont chers. En 1895 il a été émis des polices au montant total de \$51,270,000 et le nombre de ces polices a été de 96,733. Le montant total des assurances en force était au 31 décembre 1895 de \$363,018,157. Pendant l'année il a été payé en bénéfices mortuaires la somme de \$1,741,452.

Nous avons donc raison de dire que la sage mesure d'assurer sa vie entre de plus en plus dans nos mœurs. Espérons qu'elle fera encore de grands progrès.

"Le Moniteur du commerce"

VISITE OFFICIELLE DU GRAND DEPUTE PROVINCIAL DE L'I. DU P. E. LE REV. A. E. BURKE.

Lundi, le 27 Février, accompagné du Rév. Dr. Chaisson, Chancelier de la succursale No. 241 du Rév. Père Turbide, Directeur Spirituel de la succursale No. 241, et du Rév. Père Bourdault, curé d'Egmont Bay, le Rév. A. E. Burke, Grand Député Provincial, pour l'île du Prince Édouard, faisait sa visite d'inspection à la succursale No. 211, à Abram's Village. Quoique le temps fut très désagréable à cause d'une pluie battante qui continua pendant toute la soirée, tous les membres étaient à leur poste pour recevoir le